

Décision

Générale

colonial

Décision n° 614 accordant une permission de trois mois à Mme Hulman.

n° 614

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
19 juin 1948Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948Date du numéro
30 juin 1948

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté n° 235 en date du 25 mars 1915 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis

Vul'a demande en date du 26 mai 1948 de Mme Hulman, bibliothécaire au Hall des in formations

Vul'e certificat de visite en date du 25 mai 1948 délivré par le docteur Grandbarbe

Vul'avis favorable du chef du service de l'information,

TEXTE INTÉGRAL

Art .1er

— Une permission d'absence de trois mois, dont un mois avec solde, pour en jouir à Asmara, est accordée à Mme Hulman, bibliothécaire au Hall des informations. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 20 juin 1918, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.